

DEMANDE D'INSCRIPTION EN TANT QU'AUDITEUR LIBRE

À SAVOIR

- **Le statut d'auditeur libre** s'adresse à toute personne souhaitant s'inscrire à l'Université pour y suivre des enseignements.
- **Ce statut ne permet pas de se présenter à un examen, ni d'obtenir un diplôme, ni de faire un stage.**
- Les auditeurs libres assistent aux cours magistraux. En revanche, ils ne peuvent pas assister aux TP (travaux pratiques) et aux TD (travaux dirigés) et ne passent pas les examens correspondant aux cours.
- Ils ne peuvent recevoir aucune attestation de niveau ou d'assiduité.
- Ce statut ne permet pas de bénéficier des avantages accordés aux étudiants (bourses, logement en cité universitaire, sécurité sociale étudiante,...). Cependant, une carte multiservice est délivrée et l'accès à la Bibliothèque est accordé.
- Les auditeurs libres devront s'acquitter des frais de scolarité identiques à ceux appliqués aux diplômés nationaux conformément à l'arrêté fixant les modalités des opérations d'inscription administrative pour :

[Les tarifs sont consultables sur le site, rubrique « formation »](#)

ÉTAT CIVIL

Nom d'usage :

Nationalité :

Nom Patronymique :

Adresse :

Prénom :

Ville :

Date de naissance :

Code postal :

N° Étudiant :

Pays :

N° I.N.E (Identifiant national étudiant -11 caractères) :

Tél :

Adresse électronique :

Lieu de naissance :

Formation (discipline, année d'études) :

Je sollicite une inscription au titre de l'année universitaire : (*exemple 2024-2025*) :

Dans la formation suivante (*diplôme, discipline, année d'études*) :

UFR/ Faculté :

Fait à :

Signature :

Le :

PIÈCES À JOINDRE :

- Copie de la pièce d'identité
- Une lettre de motivation

DOSSIER À ADRESSER A LA SCOLARITÉ DE L'UFR/FACULTÉ OU RELAIS DE SCOLARITÉ CAMPUS, voir coordonnées au verso

demande acceptée

demande refusée pour le motif suivant :

.....
Lille, le

Le Président de l'Université

OÙ ENVOYER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION EN CANDIDAT LIBRE

Tableau 1: Localisation des Campus, facultés,UFR, Instituts

Campus	Votre faculté/UFR/Institut	Adresse
Campus Cité scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Faculté des Sciences et Technologies- FST (département biologie/chimie/informatique/physique/électronique, énergie électrique, automatique-EEA/mathématique-MIASHS/mécanique/science de la terre) • Faculté des Sciences Economiques, sociales et des territoires-FASEST (institut des sciences économiques et du management/ institut des sciences sociales/ institut d'aménagement, d'urbanisme et de géographie de Lille) • Polytech 	Université de Lille - Relais Scolarité-Inscriptions Campus Cité Scientifique Bâtiment A3bis 59650 Villeneuve d'Ascq scolarite-relais-citescientifique@univ-lille.fr 03 62 26 84 30 8h30-12h00/13h30-17h00 Fermé mardi après-midi et mercredi matin
Campus Pont de bois	<ul style="list-style-type: none"> • Faculté des Humanités (départements arts/histoire/histoire de l'art et archéologie/ langues et cultures antiques/ lettres modernes/ philosophie/sciences du langage) • Facultés des langues, cultures et sociétés-FLCS (Dépt. Angelier-études anglophones/ études germaniques, néerlandaises et scandinaves/ étude romanes, slaves et orientales/ langues étrangères appliquées-LEA) • Institut de la communication, de l'information et du document-ICID (départements Infocom/Infodoc) • Faculté PsySEF (département psychologie/ sciences de l'éducation et de la formation) • Institut universitaire de formation des musiciens intervenants (CFMI) 	Université de Lille - Relais Scolarité Inscriptions Campus Pont de Bois Maison de l'étudiant rue du Barreau BP 60149 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex scolarite-relais-pontdebois@univ-lille.fr 03 20 41 60 35 8h30-12h00/13h30-17h00
Campus Moulins/Ronchin	<ul style="list-style-type: none"> • Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales- FSJPS ses instituts • IAE Lille, University School of Management (sites Vieux-Lille, Moulins et Roubaix) 	Université de Lille-Relais Scolarité-Inscriptions Campus Santé Moulins/ Lille- Bâtiment F 1, place Déliot- CS 10629- 59024 Lille Cedex 03 20 90 75 30 9h00-12h30/ 13h30-16h30 Fermé lundi matin, mercredi AM et vendredi AM

Campus	Votre faculté/UFR/Institut	Adresse
Campus Santé	<ul style="list-style-type: none"> FR Sciences de santé et du sport-UFR 3S (Facultés : médecine/ pharmacie/ odontologie/ ingénierie et management de la santé-ILIS/ sciences du sport et de l'éducation physique-FSSEP) 	Université de Lille- Relais Scolarité-Inscriptions Campus Santé- Faculté de pharmacie Bâtiment modulaire (en face du bâtiment Galien) -Salle E02 3, rue du Professeur Laguesse - 59000 Lille 03 20 62 76 02
IUT de Lille site de Villeneuve d'Ascq	<ul style="list-style-type: none"> IUT de Lille – Site de Villeneuve d'Ascq- 03 59 63 21 00 9h00-12h30/ 13h30-16h30 	Université de Lille Service de scolarité et vie étudiante Avenue Paul Langevin BP 90179 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex.
IUT de Lille site de Tourcoing	<ul style="list-style-type: none"> IUT de Lille- Site de Tourcoing 03 20 76 25 97 9h00-12h30/ 13h30-16h30 	Université de Lille Service scolarité et vie étudiante 35 rue Sainte Barbe BP 70460 59208 Tourcoing Cedex.
IUT de Lille site de Roubaix	<ul style="list-style-type: none"> IUT de Lille- Site de Roubaix – 03 62 26 94 81 9h00-12h30/ 13h30-16h30 	Université de Lille Service scolarité et vie étudiante 53 rue de l'Alma BP 557, 59100 Roubaix Cedex.
Services INSPE	<ul style="list-style-type: none"> INSPE Lille-Haut-de-France (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-MEEF) 8h30-12h30/ 13h30-16h30 	Université de Lille -INSPE Lille Haut-de-France Bureau Scolarité Centrale 365 bis rue Jules Guesde, BP 50458 59658 Villeneuve d'Ascq Cedex 03 20 79 86 51 Inspe-scolarite@univ-lille.fr http://www.inspe-lille-hdf.fr

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

1) Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Lille - 5, rue Geoffroy Saint Hilaire, CS 62039, 59 014 Lille Cedex. Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars).

2) Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée (Madame, Monsieur le Doyen/Directeur de la Faculté...) ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure (Monsieur Le Président de l'Université de Lille – 42 rue Paul Duez – 59000 Lille).

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Le tribunal administratif de Lille peut être saisi par l'application informatique "[Télérecours citoyens](#)" [accessible sur le site Internet](#).

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).